Palais de justice de Bourg-en-Bresse | Ain

livraison
mars 2016

Fiche signalétique

Acteurs

Maître d'ouvrage
Ministère de la Justice

> Direction des services judiciaires

> Secrétariat général

Maîtrise d'ouvrage déléguée
Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)

Maîtrise d'œuvre
> Plan2/Arodie Damian Architectures (membre fondateur de la SAS A.26 Architectures)/Ingerop/Tribu/Lasa/Iliade/VisionLab

Entreprise Générale
> Citinea Ouvrages Fonctionnels (groupe Vinci Construction France)

Contrôleur technique
> Bureau Veritas

CSPS
> Qualiconsult Sécurité

Les chiffres clés

Le chantier
> Montant des travaux : ***18,2*** millions d'euros HT

> Durée du chantier : ***23*** mois

> Surface du palais de justice : ***8 020 m²*** de surface de plancher

> Réinsertion : ***156*** mobiliers de bureaux réalisé par la Régie Industrielle des Établissements Pénitentiaires (RIEP)

Le calendrier
> décembre 2010 : lancement du concours de maîtrise d'œuvre

> fin 2012 : lancement de la consultation du marché de travaux

> mars 2014 : démarrage des travaux

> mars 2016 : remise des clés à la chancellerie

> 25 avril 2016 : ouverture du palais de justice au public

Le palais de justice dans ses grandes lignes
> Rez-de-chaussée :
- 5 salles d'audience publique dont :
  - 2 salles pour les audiences civiles,
  - 3 salles pour les audiences pénales (y compris la salle d'assises)
- 7 salles d'audience de cabinet

> Trois étages de bureaux, dans lesquels se répartissent le tribunal de commerce, le tribunal d'instance, le tribunal de grande instance et le conseil de prud'hommes.

> Des locaux communs aux juridictions : les salles d'archives et de scellés, et les locaux techniques au sous-sol ; une cafétéria avec terrasse, une bibliothèque et des salles de réunion au 3e étage.

Les personnels
Le bâtiment a été conçu pour accueillir ***143*** fonctionnaires et magistrats.

sommaire

4

Une justice regroupée au cœur de la ville

Le palais de justice de Bourg-en-Bresse regroupe désormais toutes les juridictions de premier degré en un seul lieu, à mi-chemin entre la gare et l'Hôtel de Ville. De quoi garantir la lisibilité et l'accessibilité de la Justice.

10

Rencontre avec l'architecte du palais de justice de Bourg-en-Bresse

Christophe Damian, agence Arodie Damian Architectures, associée à l'agence Plan 2

Stature emblématique de l'institution judiciaire et attention portée à la transparence des matériaux, les agences Arodie Damian et Plan 2 ont réussi à atteindre avec le palais de Bourg-en-Bresse, le juste équilibre.

18

Visite guidée

De la salle des pas perdus aux espaces communs dédiés aux personnels, tout a été prévu pour que les justiciables se sentent accueillis et que les magistrats et fonctionnaires exercent dans de bonnes conditions.

^ Un large auvent de béton brut couvre le parvis et prolonge la salle des pas perdus sur l'extérieur.

À mi-chemin entre la gare et l'Hôtel de Ville, à proximité de la préfecture et d'un vaste parc que la Mairie compte rénover, le nouveau palais de justice de Bourg-en-Bresse est idéalement situé en centre-ville. Il regroupe, dans un bâtiment moderne, toutes les juridictions de premier degré. Sa conception architecturale et la collaboration entre les différents acteurs ont permis de mettre en place une organisation rationnelle des services de la Justice. Au bénéfice des justiciables et de tous les personnels qui y travaillent.

Une justice regroupée au cœur de la ville

« L'emplacement du nouveau palais de justice, sur l'un des axes majeurs de Bourg-en-Bresse –l'avenue Alsace-Lorraine– ainsi que son architecture symbolique, ouverte sur la ville et très élégante, y compris de nuit, redonnent à la Justice une place centrale », selon Anne Manoha, présidente du tribunal de grande instance (TGI) de Bourg-en-Bresse. « C'est une réinterprétation judicieuse de la colonnade judiciaire, souligne de son côté, Nicolas Fournel, directeur de programme à l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ). Ce palais a fait l'objet d'un soin architectural remarquable. Et c'est très satisfaisant de constater que le résultat est fidèle aux dessins initiaux. »

Très important pour l'image de la Justice, à l'échelle départementale, « ce projet, renchérit Anne Manoha, est très attendu par les habitants. »

Tant il facilitera leurs démarches, en regroupant à une même adresse des services jusqu'à présent dispersés sur trois sites (la rue du Palais, avec une partie du TGI ; la rue Piodal, avec l'autre partie du TGI et le conseil de prud'hommes (CPH) et, enfin, la place Pierre-Goujon, avec le tribunal d'instance (TI) et le tribunal de commerce). « Cette nouvelle géographie sera plus pratique pour les justiciables, mais aussi pour les fonctionnaires et les magistrats, insiste François Blanc, procureur adjoint. Alors qu'aujourd'hui, les personnels sont obligés de multiplier les transferts de dossiers et les déplacements, tout sera désormais réuni en un même lieu, avec des espaces mieux agencés. »

^ Une architecture moderne avec un vocabulaire classique : les colonnades et l'emmarchement.

^ Les jonctions entre les bâtiments B et C se font grâce aux passerelles vitrées.

Dessiné selon un plan dit en « peigne », le palais est composé de quatre bâtiments reliés au rez-de-chaussée par la salle des pas perdus et dans les étages par des coursives vitrées.

Une efficacité d'autant plus attendue que l'activité judiciaire a progressé ces dernières années, « avec l'ouverture du centre pénitentiaire de Bourg, argumente le procureur adjoint, qui a entraîné une augmentation des magistrats dédiés à l'application des peines, mais aussi en raison du dynamisme du département de l'Ain, sur le plan démographique et économique. »
Anne Duclos-Grisier, secrétaire générale adjointe, considère ainsi « cette opération exemplaire au regard de la politique immobilière de l'État, dans la mesure où elle permet de rationaliser le patrimoine judiciaire tout en contribuant remarquablement à la qualité de l'espace urbain de cette ville ».

Fonctionnalité et sécurité

Dans ce contexte, la construction d'un nouveau palais à Bourg-en-Bresse devait répondre à deux problématiques principales, selon François-Auguste Bizet, chef de projet à l'APIJ : « Il s'agissait d'offrir une fonctionnalité accrue aux personnels et aux justiciables, et de garantir une sécurisation des flux qui n'existait pas dans les anciens bâtiments. » « La distribution des espaces, avec les salles d'audience accessibles au public et les services tertiaires dans les étages est propice à une bonne gestion des flux et des circuits des personnes et des biens », ajoute André Bichwiller, de la direction des services judiciaires.

^ Vue depuis l'arrière du bâtiment.

Concertation, mutualisation et appropriation

Pour répondre de façon précise aux besoins des juridictions, l'APIJ a veillé à associer au projet les personnels qui vivront au quotidien dans le palais : contrôle des accès et des visiophones, organigramme des clés…, de nombreux aspects ont ainsi été étudiés avec les utilisateurs. « Nous avons mis en place des groupes de travail, indique Anne Manoha. Ce qui nous a permis, par exemple, de prévoir l'organisation de l'accueil, qui se trouve désormais mutualisé. » La mise en place d'un guichet unique de greffe (GUG) pour les TGI, TI et CPH fait en effet partie des nouveautés auxquelles les juridictions ont dû se préparer. Les fonctionnaires qui prendront en charge le GUG ont été formés. À terme, « le GUG pourra se transformer en service d'accueil unique du justiciable (SAUJ), qui répondra aux besoins de tout le ressort, insiste André Bichwiller. Cette évolution a été anticipée avec la création de box afin de recevoir les justiciables en toute confidentialité ».

Grâce aux formations prévues par l'APIJ, les référents des juridictions auront aussi appris à faire fonctionner techniquement le bâtiment. Les directrices de greffe joueront à cet égard un rôle clé.

C'est, enfin, à l'appropriation des lieux que tous les acteurs travaillent depuis plusieurs mois : publication d'un bulletin trimestriel d'information sur l'avancée du chantier, visites du chantier ou encore élaboration des plannings pour une bonne mutualisation des salles d'audience et de réunion.

De quoi préparer concrètement les personnels au changement : « Compte tenu des conditions actuelles de travail, dans un palais de justice fait de bric et de broc, conclut François Blanc, les personnels sont dans de bonnes dispositions pour déménager. »

^ Le guichet unique de greffe permet de recevoir et d'orienter le public.

Rencontre avec l'architecte du palais de justice de Bourg-en-Bresse

Quatre questions à Christophe Damian, agence Arodie Damian Architectures associée à l'agence Plan 2

Vous avez signé, avec l'agence Plan 2, la conception du palais de justice de Bourg-en-Bresse, dont vous avez assuré l'exécution. Qu'est-ce qui a inspiré les lignes de ce palais très élégant ?

Nous avons voulu créer un bâtiment qui symbolise la Justice, dans toute sa solennité ; nous ne voulions pas d'une architecture moderne déconnectée de la fonction. Avec les colonnades et l'emmarchement, nous avons donc utilisé un vocabulaire classique de l'architecture judiciaire, même si nous l'avons reformulé. Nous avons voulu que le palais soit majestueux, qu'il en impose sans effrayer.

Quel rôle joue la salle des pas perdus dans cette conception architecturale ?

C'est un élément très important qui relie l'intérieur et l'extérieur : la salle des pas perdus et le parvis forment une même surface coupée en son milieu par la façade de verre, de sorte que la salle des pas perdus se prolonge à l'extérieur. On imagine les avocats discuter l'été sous l'auvent avec leurs clients. Par ailleurs, ce parvis s'offre à la ville : quand les grilles sont ouvertes, il y a une certaine porosité entre la ville et le palais. D'une manière générale, le bâtiment s'intègre au quartier. Pour cela, nous l'avons aligné en hauteur par rapport aux autres constructions du quartier et nous avons recherché un alignement visuel cinétique incarné par les colonnes non perpendiculaires à la rue : en venant de la gare, la façade paraît d'abord fermée, puis elle s'ouvre à mesure que le promeneur s'en approche.

^^ Chaque colonne en béton blanc a été fabriquée d'une seule pièce et hissée par une grue.

^ La salle des pas perdus s'élève sur 14 mètres de hauteur.

La salle des pas perdus donne à voir une justice ouverte et accueillante, proche des citoyens.

Comment a été pensé l'agencement des espaces intérieurs ?

C'est toujours un casse-tête, car il faut distinguer les flux publics de ceux des personnes détenues et des professionnels. Nous avons raisonné de façon très pragmatique, en installant les salles d'audience en bas, avec des doubles hauteurs sous plafond et un éclairage naturel par verrière. Puis nous avons installé les juridictions dans les épines du bâtiment, en étage, avec des circulations très simples d'un service à l'autre, par des escaliers et par des passerelles. Nous avons aussi trouvé un système astucieux afin de garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite : à l'extérieur, nous avons profité de la déclivité du terrain et, à l'intérieur, nous avons trouvé une solution pour que l'accès aux salles d'audience se fasse de plain-pied côté public et côté magistrats, alors même que les tables de justice sont évidemment surélevées.

La construction a-t-elle nécessité des prouesses techniques ?

La construction et la mise en place de la colonnade en béton blanc ont représenté quelques contraintes : nous avons fait réaliser plusieurs prototypes avant d'obtenir le résultat que nous attendions et il a fallu monter les colonnes – qui sont d'une seule pièce – de nuit. Les coursives suspendues de la salle des pas perdus ont également nécessité une attention particulière, avec des tirants rattachés aux poutres retroussées du toit, pour qu'il n'y ait aucun poteau à l'intérieur de la salle. Enfin, la casquette qui surplombe le parvis a été coulée sur place, avec un énorme échafaudage tubulaire. Ce n'est pas exceptionnel, mais ce n'est pas standard.

^ L'architecture a été pensée pour un palais de justice ouvert sur la ville.

^ L'escalier suspendu est constitué de marches en pierre naturelle sur une charpente métallique.

Visite guidée

Avec ses 19 colonnes et son large auvent en béton brut, qui couvre le parvis et prolonge la salle des pas perdus sur l'extérieur, le palais de justice de Bourg-en-Bresse s'élève, majestueux, à l'angle du boulevard Paul-Bert et de l'avenue Alsace-Lorraine.

Imposant et transparent. C'est un oxymore qui décrit le mieux le nouveau palais de justice de Bourg-en-Bresse. De pierre et de verre, celui-ci est à la fois monumental, avec son parvis et sa colonnade classique, et limpide, avec cette façade intégralement vitrée sur quatre niveaux. « Il y a une continuité visuelle depuis la rue vers le parvis, la salle des pas perdus, puis le parc, fait remarquer Nicolas Fournel, directeur de programme à l'APIJ. Cette relation transparente, grâce à la devanture et aux failles qui percent le bâtiment, est très réussie. » De même que l'effet miroir de la façade dans laquelle se reflète le lycée professionnel Marcelle-Pardé.

Un plan en « peigne »

Dessiné selon un plan dit en « peigne », le palais forme un ensemble composé de quatre bâtiments (les dents du peigne), reliés au rez-de-chaussée par la salle des pas perdus (qui s'élève sur 14 mètres de hauteur) et dans les étages par des coursives vitrées.
Extrêmement lumineuse, la salle des pas perdus abrite un escalier, lui aussi monumental et aérien : construit sur une charpente métallique, avec des marches en pierre naturelle qui rappellent le revêtement extérieur, il est entouré d'un garde-corps entièrement vitré.

^ Les salles d'audience se situent au rez-de-chaussée.

^ Une des salles d'audience civile.

Une volonté accrue de garantir une sécurisation des flux qui n'existait pas dans les anciens bâtiments.

Logées au rez-de-chaussée des bâtiments B, C et D (trois des dents du peigne), en face de l'entrée du palais, les 5 salles d'audience publique bénéficient d'une source de lumière naturelle (verrière ou fenêtres), d'un habillage et d'un mobilier en chêne, qui donnent un effet chaleureux. Un soin particulier a été apporté à la conception et au montage des meubles : « Les jonctions avec les verrières, les portes et le box des accusés ont demandé une grande précision, souligne Julien Patart, directeur des travaux pour l'entreprise Citinea Ouvrages Fonctionnels groupe Vinci Construction France. Et nous avons beaucoup travaillé sur le prototype de la table de justice et l'intégration de tous les éléments techniques qu'elle comporte. »

Des salles d'audience high-tech

« Un bureau d'études nous a accompagnés pour les questions électriques et un ergonome pour l'agencement de la table, précise Florian Mignot, du cabinet Arodie Damian Architectes. Cela nous a permis d'anticiper le fait que les magistrats ont besoin de place pour leurs dossiers et leurs ordinateurs. » Le rebord de la table et la création d'une trappe électrique adaptée aux nouveaux usages permettent de concilier confort des utilisateurs et esthétique du meuble. Quant aux salles d'audience pénale et à la salle d'assises, elles disposent, en outre, d'un équipement multimédia très perfectionné : à l'aide d'une dalle tactile, le président de séance et le greffier peuvent commander l'éclairage de la salle, actionner les micros et l'écran géant pour les vidéo-conférences, mais aussi des caméras qui zooment. Les magistrats suivent ces images sur la tablette qu'ils ont devant eux. « La collaboration entre l'APIJ, l'entreprise et le maître d'œuvre a très bien fonctionné pour tout ce qui est développement technique, se réjouit Nicolas Fournel. Le résultat est haut de gamme. » « La finition de ces outils modernes a profité des retours d'expérience des précédentes opérations », note de son côté André Bichwiller, de la direction des services judiciaires.

Des espaces fonctionnels

Sobres, les bureaux dont le mobilier a été réalisé par des personnes détenues dans le cadre d'une convention passée avec le Service de l'Emploi Pénitentiaire – Régie Industrielle des Établissements Pénitentiaires comptent plusieurs fenêtres et plusieurs panneaux chauffants au plafond : «Leur disposition a été calculée afin que les espaces soient modulables, indique Antoine Souchon, du cabinet Arodie Damian Architectes. Il sera possible, si besoin, de faire évoluer la distribution des pièces, sans toucher à la structure.»

Une perspective qui n'est toutefois pas d'actualité, puisque la répartition des services et des bureaux a fait l'objet d'une réflexion approfondie, par souci d'efficacité : «Nous avons travaillé sur la localisation des services pour les rassembler de manière homogène et cohérente», explique François-Auguste Bizet, chef de projet à l'APIJ.

Ainsi, dans le bâtiment B, la cohérence se développe jusqu'au dernier étage : l'arrivée des fourgons et les attentes sécurisées du sous-sol sont reliées par le circuit des personnes détenues à la salle d'audience des assises, au rez-de-chaussée, puis aux services de l'instruction, au 2e étage, et du parquet, au 3e étage. «Nous avons été obligés de réinterroger nos fonctionnements et nos pratiques, confie Anne Manoha, c'est un exercice très stimulant et productif.»

< ^ Le mobilier des espaces tertiaires a été réalisé par des personnes détenues.

^ Les salles d'audience pénale et la salle d'assises disposent d'un équipement multimédia très perfectionné.

Priorité à la performance environnementale

La décision de raccorder le palais au réseau de chaleur urbain, récemment mis en œuvre par la Mairie de Bourg-en-Bresse et alimenté par une chaudière à bois, est venue confirmer la volonté initiale d'inscrire le projet dans une démarche de développement durable. Si, déjà, grâce à l'intervention d'un bureau d'études spécialisé, de nombreux choix de conception avaient été faits dans ce sens (isolation extérieure, menuiserie, apports de lumière, végétalisation des terrasses et des toitures, mise en place d'une ventilation double flux…), c'est également la qualité de la mise en œuvre –et les nombreuses vérifications réalisées en cours de chantier– qui garantit la performance énergétique du bâtiment.

^ Toitures et terrasses seront végétalisées.

^ Les volets en aluminium laqué protègent de la chaleur tout en laissant pénétrer la lumière.

^ Les grandes baies vitrées donnent à voir la ville dans le palais.

^ La salle de repos dispose d'une terrasse spacieuse ouverte sur la ville.

Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ.

Direction de la publication
Marie-Luce Bousseton, directrice générale

Coordination
Marion Moraes, mission communication

Remerciements à
La direction des services judiciaires et le bureau de l'immobilier, de la sûreté des juridictions et de la sécurité des systèmes d'information (FIP2)

Le secrétariat général et le bureau des opérations et des études immobilières (BOEI)

Anne Manoha, présidente du TGI de Bourg-en-Bresse

François Blanc, procureur adjoint près le TGI de Bourg-en-Bresse

Christophe Damian, agence Arodie Damian Architectures

Antoine Souchon, cabinet Arodie Damian Architectes

Florian Mignot, cabinet Arodie Damian Architectes

Julien Patart, directeur des travaux pour l'entreprise Citinea Ouvrages Fonctionnels groupe Vinci Construction France

Ont participé au sein de l'APIJ
Aurélien Defigier
Nicolas Fournel
François-Auguste Bizet

Maquette et mise en page Anatome
Rédaction Isabelle Friedmann
Crédits photographiques Gabrielle Voinot et société GTM
Impression Fabrègue

L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public administratif créé le 31 août 2001, sous la tutelle du ministère de la Justice.
Principal service constructeur du ministère, elle a pour mission de construire, de rénover et de réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer.
Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires.
L'Agence pilote plus d'une quarantaine d'opérations.
Ses équipes opérationnelles pluridisciplinaires, composées d'ingénieurs et d'architectes, appuyées par des services administratifs, juridiques et financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis les recherches, études et acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, aux études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique.

Situé en plein centre-ville, le nouveau palais de justice de Bourg-en-Bresse réunit toutes les juridictions de premier degré, jusqu'à présent dispersées dans trois bâtiments différents.
Ce regroupement, qui permet la mutualisation de certains équipements, rendra aussi plus claire l'organisation locale de la justice. Enfin, il en améliorera l'image : imposante et élégante, l'architecture de ce bâtiment moderne s'inscrit parfaitement dans ce quartier où se situe également la préfecture départementale de l'Ain.
Maître d'ouvrage délégué de l'opération, pour le compte du ministère de la Justice, l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) a veillé à ce que tous les aménagements, des salles d'audience aux espaces tertiaires, répondent aux besoins des utilisateurs. Et contribuent par conséquent à améliorer les conditions de travail des fonctionnaires et des magistrats, et les conditions d'accueil des justiciables.

APIJ - 30, rue du Château-des-Rentiers - 75013 Paris • Tél. 01 53 94 88 00 • www.apij.justice.fr • www.justice.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

APIJ